



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC MONSIEUR VAN-
PRAET POUR L'ANIMATION DU BAL DES
ENFANTS LE 19 JUIN 2019 A 10H30**

**DÉCISION N° AU-19-133
EN DATE DU 05 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4936 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Clotilde LOCQUEVILLE, 12^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Éric VAN-PRAET d'animer un « Bal des enfants » sur la place du Général-Leclerc à Vincennes, le 19 juin 2019 à 10h30 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec monsieur Éric VAN-PRAET, domicilié Quartier Basson 83570 CORRENS, une convention pour l'animation du « Bal des enfants », organisé sur la place du Général-Leclerc à Vincennes, le 19 juin 2019 à 10h30, pour une capacité maximale de 150 enfants et parents, pour un montant de 1 250 € TTC (mille deux cent cinquante euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la petite enfance,

Signé

Clotilde LOCQUEVILLE